ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

passeport

Question écrite n° 68836

Texte de la question

M. Thierry Mariani prie Mme la ministre déléguée aux affaires européennes de bien vouloir lui indiquer si la délivrance du passeport est payante au Royaume Uni. Si cette délivrance est payante, il souhaite connaître le prix ainsi que les cas où ce prix est réduit.

Texte de la réponse

Au Royaume-Uni, les passeports sont payants pour tous les citoyens britanniques. Le coût à Londres est actuellement de 51 livres sterling pour un document standard d'une validité de dix ans et de 34 livres sterling pour un passeport enfant valable cinq ans (ce coût est plus élevé lors d'une délivrance à l'étranger). Le passeport standard de dix ans est toutefois gratuit dans le cas où le demandeur était âgé d'au moins seize ans à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, c'est-à-dire dans le cas où il est né le 2 septembre 1929 ou avant.

Données clés

Auteur : M. Thierry Mariani
Circonscription : Vaucluse (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 68836
Rubrique : Papiers d'identité
Ministère interrogé : affaires européennes
Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 juin 2005, page 6342
Réponse publiée le : 6 juin 2006, page 5848